

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
**SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
**PRIME MINISTER'S OFFICE**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET  
DU JEUDI 05 MARS 2020**

\*\*\*\*\*

*Yaoundé, le 05 mars 2020*

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Joseph DION NGUTE**, a présidé ce jeudi 05 mars 2020 dès 10 h à l'immeuble principal abritant ses Services, un Conseil de Cabinet spécialement dédié à l'examen du problème de la violence en milieu scolaire, en exécution des très hautes instructions du Président de la République. Y ont pris part, les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat.

Au cours de ce Conseil, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, le Ministre de l'Education de Base et le Ministre des Enseignements Secondaires, ont tour à tour présenté des exposés sur l'état de la violence dans les établissements relevant de leurs domaines de compétence respectifs, assorti de propositions de solutions. Le Conseil a également suivi un exposé complémentaire du Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique sur la thématique à l'ordre du jour.

Intervenant en premier au terme de la communication introductive du Chef du Gouvernement, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur a tout d'abord décliné les différentes acceptions de la violence en milieu universitaire, avant de dresser un état des lieux de ce phénomène au sein des établissements de l'enseignement supérieur et de relever que la violence affecte la qualité de la formation et entraîne souvent la désertion des campus par les étudiants, les enseignants ou les personnels d'appui.

Le Ministre d'Etat a en outre indiqué qu'à l'exception des campus de Buea et de Bamenda, où des événements violents liés à la crise qui prévaut dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été enregistrés, le niveau de violence demeure marginal sur les campus des autres universités d'Etat et des instituts privés d'enseignement supérieur. Les agressions physiques avec ou sans armes sont rares dans les campus et sont généralement le fait de malfaiteurs drogués, qui agissent hors des campus, dans des zones excentrées et souvent mal éclairées.

Au rang des mesures prises pour endiguer l'expansion de la violence en milieu universitaire, le Ministre d'Etat a évoqué, entre autres, la mise en place des cellules d'écoute au sein des universités, le contrôle strict de la consommation des stupéfiants au sein des campus, la dépolitisation des institutions universitaires, le renforcement de la sensibilisation à la culture de la paix, du civisme et de la responsabilité à travers les médias classiques, cybernétiques et les programmes d'enseignement. A ce qui précède, s'ajoute la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance managériale, articulée autour de la concertation permanente, de l'équité et de la probité dans la gestion des diverses ressources, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des membres de la communauté universitaire. Le Ministre d'Etat a conclu son propos en soulignant le rôle primordial que doit jouer la famille dans la prévention de la violence sur toutes ses formes.

Prenant la parole à sa suite, le Ministre de l'Education de Base a tout d'abord présenté les principales causes de la violence observée dans les établissements de l'enseignement primaire et maternel. Après avoir évoqué les différentes formes de violence constatées dans les établissements scolaires relevant de sa compétence, il a précisé que les auteurs et les victimes de ces violences sont, de manière récurrente, les élèves eux-mêmes, les enseignants, ainsi que les personnels administratifs d'encadrement.

Le Ministre de l'Education de Base a ensuite fait savoir que le dispositif juridique de lutte contre les actes de violence en milieu scolaire est fixé par la loi n°98/004 du 04 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun. Celle-ci dispose en son article 35 que « *l'intégrité physique et morale des élèves est garantie dans le système éducatif. Sont de ce fait proscrits : les sévices corporels et toutes autres formes de violence, les discriminations de toute nature, la vente, la distribution et la consommation des boissons alcooliques, du tabac et de la drogue* ». Ce cadre légal est complété par diverses lettres circulaires portant sur la lutte contre les violences au sein des écoles et les règlements intérieurs des écoles primaires et maternelles.

Enfin, le Ministre a préconisé entre autres l'élaboration d'un programme d'éducation parentale sur la lutte contre les violences en milieu scolaire et l'adoption d'un code de conduite à l'intention des enseignants et du personnel administratif.

Intervenant à son tour, le Ministre des Enseignements Secondaires a d'emblée indiqué que le phénomène de violence en milieu scolaire est global en ce que tous les pays y sont confrontés, et complexe au regard de ses origines et de la diversité des acteurs qu'il implique. Le Ministre a souligné la nécessité de distinguer les cas d'indiscipline des cas de violence, dans la mesure où les uns sont passibles de punitions ou de sanctions disciplinaires dans le cadre scolaire, tandis que les autres constituent des infractions réprimées par la loi pénale.

S'agissant des causes de la violence et de l'insécurité dans les établissements secondaires, elles sont nombreuses et relèvent tant des élèves et de leurs familles, que de l'environnement social. Le Ministre a mentionné, entre autres, l'influence négative des médias de masse, la consommation de l'alcool et des drogues, l'insuffisance des infrastructures d'accueil pour faire face à la hausse des effectifs dans certains établissements, le déficit de suivi parental et l'absence de clôture d'enceinte dans la plupart des établissements. En guise de solutions, le Ministre des Enseignements Secondaires a insisté sur la nécessité d'humaniser l'école en renforçant les enseignements sur l'éducation et la citoyenneté, le suivi effectif des élèves par leurs parents et le renforcement du partenariat avec la communauté éducative.

En clôturant la phase des exposés, le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique a fait savoir que la problématique de la violence en milieu jeune s'inscrit dans le cadre de la politique globale de lutte contre les actes inciviques. Après avoir rappelé les activités menées dans le cadre de l'implémentation du Programme National d'Education Civique, le Ministre a préconisé entre autres la relance des activités post et périscolaires dans les établissements scolaires et universitaires, le déploiement des équipes mobiles d'animation populaire urbaines et rurales, ainsi que l'activation du Conseil national d'éducation civique et d'intégration.

Au terme de ces exposés et du débat qui a suivi, le Chef du Gouvernement a demandé aux ministres du secteur éducatif, de veiller à la sécurisation physique des établissements scolaires et universitaires, à la fouille systématique des élèves et des cartables en leur possession et à la mise en place des dispositifs de vidéosurveillance. Le Premier Ministre a en outre demandé au Ministre de la Justice d'élaborer un guide pratique sur la qualification pénale assignable à chaque type de violence possible en milieu scolaire. Il a en outre prescrit aux ministres chargés de l'éducation de base, des enseignements secondaires et de la promotion de la famille, d'organiser des campagnes de sensibilisation des associations des parents d'élèves sur la nécessité d'accompagner les efforts des pouvoirs publics en matière de lutte contre toutes les formes de violence en milieu scolaire.

Le Conseil s'est achevé à 13 h 10 mn.-

Yaoundé, le 05 MARS 2020

**Le Secrétaire Général des Services  
du Premier Ministre**

**FOUDA Séraphin Magloire**

